

Date de convocation :
24 décembre 2019

Date d'affichage :
24 décembre 2019

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 13
Absents : 4
Procuration : 1
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil dix-neuf, **le lundi trente décembre** à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique exceptionnelle sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : Michel BRIFFAULT, Emmanuel de BEAUCOURT, Jean-Claude MERIENNE, DEUX Marie-Reine, Eric TUDEAU, Olivier COMPAIN, David COTTEREAU, Philippe LECRECQ, Ludovic CHOPLIN, Lucie PAQUIER, Mme BAREAU Christiane, Christelle MIDELET, HONORE Francis (arrivée à 19h15,

Absents excusés : Claudine CHABLE (pouvoir à Christelle MIDELET), Gérard RICO

Absents : Irène MORCHOISNE, Erwan MORICE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Olivier COMPAIN a été élu secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR :

Validation estimatif du raccordement ENEDIS projet aménagement rue du Tramway, soutènement pour le poste avec clôture et implantation, Achat du mobilier Salle multi-activités « La Gare ».

Questions diverses

2019.12.29 VALIDATION ESTIMATIF DU RACCORDEMENT ENEDIS PROJET AMENAGEMENT RUE DU TRAMWAY, SOUTENEMENT POUR LE POSTE AVEC CLOTURE ET IMPLANTATION,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Tramway, M Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des coûts de raccordement établi par ENEDIS. Le devis estimatif s'élève à 32 000.00 € HT et comprend le réseau HTA, le poste HTA/BT, le réseau BT, la pose de 2 coffrets CGV et 2 coffrets CIBE5. Les liaisons individuelles et les compteurs ne sont pas inclus.

Il est précisé que Le coût du raccordement estimatif sans réfaction est de 53 000 euros HT. Enedis prend donc en charge au titre de la réfaction tarifaire 21 000 euros. De plus, il est précisé que la pose du poste sur l'emprise en tête de voie piétonne nécessite un mur de soutènement et la pose d'une clôture qui engendrera un coût prévisionnel de 7110.00 € HT.

L'implantation du poste se fera sur une parcelle de 30 m² environ (6x5m) qui sera à découper de la parcelle existante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres,

- d'accepter la proposition tarifaire prévisionnelle d'ENEDIS à hauteur de 32 000 € HT pour le raccordement,
- d'accepter la pose du mur de soutènement à hauteur estimative de 7 110 € HT
- de réaliser la procédure nécessaire à la division de la parcelle d'environ 30m² afin de permettre l'implantation du poste
- M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**2019.12.30 ACHAT DU MOBILIER SALLE MULTI-ACTIVITES
« LA GARE ».**

Dans le cadre de la construction de la salle multi-activités, M. Le Maire donne lecture des devis d'équipements (tables, chaises, chariots, diable) de la salle de « La Gare ».

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de retenir la proposition tarifaire de la société ALTRAD qui s'élève à 5 813.65 € HT (plus éco participation à 152.00 €) soit un montant HT de 5965.65 € et un prix TTC de 7 158.78 €.

Cette acquisition comprend 40 tables, 2 chariots pour le transport et rangement des tables, 220 chaises vanoises et 1 diable pour le transport et rangement des chaises.

Concernant le mobilier de l'ancienne salle des fêtes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres,

- De vendre l'ancien mobilier
- De fixer le prix de vente comme suit : 1 lot d'une table et 6 chaises : 25.00 €

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.